



ARRÊTÉ N° 2026-048-DG  
Portant délégation de fonction et de signature  
à Madame Fabienne de MARSILLY DU VERDIER  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Le Maire de Bailly-Romainvilliers,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-18 ;  
VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant élection du Maire  
et des Adjointes au Maire ;  
VU la délibération n°2026-013 du 7 avril 2026 portant détermination des taux des  
indemnités de fonction des élus ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints et/ou  
conseillers municipaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Fabienne de MARSILLY DU VERDIER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, est  
déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Maire pour traiter  
l'ensemble des affaires communales concernant la vie locale festive et  
culturelle, le bien-être animal et le cadre de vie.

Article 2 : Madame Fabienne de MARSILLY DU VERDIER est également déléguée sous la  
surveillance et la responsabilité du Maire pour signer tous documents  
administratifs concernant lesdites affaires.

Article 3 : Madame Fabienne de MARSILLY DU VERDIER bénéficie du versement de  
l'indemnité de fonction des élus, dont le taux est fixé à 16 % de l'indice brut  
terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB1027).

Article 4 : Le Maire de Bailly-Romainvilliers est chargé de l'exécution du présent arrêté,  
dont ampliation sera adressée :

- Au Sous-préfet de Torcy ;
- Au receveur municipal ;
- A L'intéressé(e),

Fait à Bailly-Romainvilliers, le 10/04/2026



Le Maire,

Anne GBIORCZYK

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11  
janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un  
recours en annulation devant le Tribunal Administratif de  
Melun dans le délai de deux mois à compter de la  
notification à l'intéressé(e).

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture, le :

Notifié/publié/affiché le :

10/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
077-217700186-20260410-2026-048-AR  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026